



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 6230

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/16 26 26/53			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :			**********
Demandeur: Calticheep - SelAinG			
Personne sur place :			
Adresse de la visite: June de fle Mille Chara 357-4400 Fl			
Date de visite : object de Date d'émission : object de McRéférences client :			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 🕱 276 bis et dérogations 🕱 271 bis □ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :	. 1-		0
Tension d'utilisation : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		2	
Mesures de protection contre les contacts directs	3	2	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			=11.703.KU-11
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		-	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		a a	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		V	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		2	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
	0		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	6	A.	
Résistance de dispersion de la prise de terre A. M. M. B.C. RA ble		X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	/ ashl
Managements / Notes:			
VHAIST OBSOLE INVOLLA O	a of Ke	cande	poer se
A TITUSEN OF OF		- 011	
down son Tetalite dans les ke gles of the			
in the second se			
Sur land le n. C. I. t. of Actions	o CHES	Dieces	In est
accelsible son boss ble de loi a ofre	le 1-	1 h 15	- 16
			70
Conclusion: et le coffeet.			AP.
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
1			9
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prechain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité Q au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Nom et visa du demandeur pour réception :			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le			
même organisme en vue de compléter le dossier.			
		s 02	1/0;
m et visa de l'inspecteur :  Nom et visa du demandeur pour réception :  ur SOCOTEC BELGIUM ASBL,			215-
CUFFARO WWW.certigreen	ı.be		- 5
Domenico WWW.cerugion	708		"-"
Demenico Www.certigres. Tél. 0471/580.	· valence		1/2
1/ 1/1			116

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be